



Mutuelle obligatoire dans une entreprise ?

Par **tekno39**, le **18/12/2008** à **15:11**

Bonjour, je possède une mutuelle à titre personnel pour ma famille et moi-même. Or mon employeur est en train de me forcer à adhérer à celle de l'entreprise contre mon gré, sous prétexte que l'adhésion en est rendue obligatoire pour chaque salariés par la convention collective. Celle que je possède aujourd'hui m'assure une plus large couverture de soins que celle qui est en vigueur dans l'entreprise. Ma question est : peut-il me forcer à renoncer à celle que j'ai, malgré que celle qui est en vigueur dans l'entreprise m'apporte de moins bonnes garanties ? merci pour votre réponse. cordialement

Par **Marion2**, le **19/12/2008** à **18:05**

Bonsoir, Cette question a déjà été traitée. Oui, votre employeur est tout-à-fait en droit de vous imposer la mutuelle de l'entreprise. Cordialement